

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

---

SIMPLIFICATION DE LA VIE DES ENTREPRISES - (N° 2060)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 66

présenté par  
Mme Errante, rapporteure

-----

### ARTICLE 28

A l'alinéa 1, après les mots « relevant du domaine de la loi », supprimer le mot « et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.